Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 062-216205237-20260930-DEL_2026095-DE

DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE LENS

VILLE DE
LOISON-SOUS-LENS

Tél : 03.21.13.03.48

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Six, le 29 septembre
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Maire,
En suite de convocation en date du 23 septembre 2026,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception des conseillers excusés suivants :

- Monsieur Xavier LEVEAU donne procuration à Monsieur Jonathan DUEZ
- Madame Lily DUBOIS donne procuration à Madame Myriam DEFONTAINE
- Monsieur Jérôme VANDESAVEL donne procuration à Madame Marie-France VOISIN
- Madame Christelle LION donne procuration à Monsieur Yannick PAPA
- Madame Ghislaine DUPUIS donne procuration à Monsieur le Maire
- Madame Jeannine TACQUET donne procuration à Madame Christelle FOLLIARD
- Monsieur Lionel LESUR donne procuration à Madame Jocelyne HEBBELINCK
- Madame Catherine WILLE donne procuration à Monsieur David GUIDÉ

Monsieur Pascal BAILLEUL est désigné secrétaire de séance.

Objet : Avenant n°1 à la convention de participation financière de l'entreprise Nexans France aux travaux de réfection des rues de Lille et Lorthois : Transfert de la convention à N3CR (Nexans Continuous Copper Casting and Refinding)

Il est rappelé que par délibération en date du 1er juillet 2025 le Conseil Municipal a approuvé par convention la participation financière de l'entreprise Nexans aux travaux de réfection des rues de Lille et Lorthois dans le cadre des travaux de raccordement du site de production situé Boulevard du Marais à Lens au réseau gaz depuis la rue des HGD à Loison-sous-Lens.

Que cette convention a été passée entre la ville de Loison-sous-Lens et la société Nexans France dont le siège social se trouve à Courbevoie – Immeuble Vinci - 4 allée de l'Arche.
Que dans le cadre de cette convention, la société Nexans s'engage à verser à la ville de Loison-sous-Lens la somme de 150 000 € HT (180 000 € TTC) correspondant aux dépenses des travaux de réfection.

Qu'il s'avère finalement que la partie contractante est Nexans Continuous Copper Casting and Refinding (N3CR) dont le siège social se trouve Boulevard du Marais à Lens.
Qu'il y a lieu de signer un avenant de transfert de la convention au profit de N3CR.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 062-216205237-20260930-DEL_2026095-DE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

↳ **Vote à l'unanimité**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de participation financière pour les travaux de réfection des rues Lorthois et Lille dans le cadre des travaux de raccordement Gaz de la société Nexans.
  Les autres dispositions du protocole financier initial demeurent inchangées.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Loison-sous-Lens, le 30 septembre 2026

MAIRIE DE LOISON-SOUS-LENS (P. de C.)

Le Maire,

Fabrice TREPCZYNSKI